

# MESURES EN VIGUEUR

PALIER 1

PALIER 2

## Mesures de base renforcées

Maintien des activités en respectant les mesures de base et application de mesures spécifiques, s'il y a lieu

<b>Rassemblements privés</b>	Maximum de 10 personnes à l'intérieur ou à l'extérieur
<b>Activités organisées dans un lieu public</b>	Maximum de 50 personnes à l'intérieur  (salles louées, lieux de culte, événements festifs, mariages, célébrations professionnelles ou scolaires, etc.) Dans un lieu avec permis d'alcool : fin de la vente d'alcool à minuit, aucune consommation d'alcool après 1 h et activités dansantes interdites Maximum de 250 personnes à l'extérieur
<b>Auditoires et audiences dans un lieu public</b>	Maximum de 250 personnes Personnes assises, relativement immobiles, parlent peu ou pas, sous supervision de personnel (salles de spectacle, théâtres, cinémas, etc.)



Préalerte!

**Bas-Saint-Laurent**

**Montérégie**

**Laval**

**Laurentides :**

MRC de Deux-Montagnes, de Mirabel, de la Rivière-du-Nord et de Thérèse-De Blainville

**Lanaudière :**

MRC Les Moulins et MRC L'Assomption

**Estrie**

**Outaouais**

**Capitale-Nationale :**

MRC de Charlevoix, de Charlevoix-Est et de Portneuf

+ Mesures additionnelles applicables à long terme

# MESURES EN VIGUEUR

## PALIER 3

### Mesures intermédiaires

Restriction ou arrêt de certaines activités à risque plus élevé

#### Rassemblements privés

Maximum de 6 personnes OU 2 familles  
(donc 2 familles acceptées même si plus de 6 personnes)

#### Activités organisées dans un endroit public

Maximum de 25 personnes à l'intérieur et l'extérieur  
Dans un lieu avec permis d'alcool : activités dansantes interdites, fin de la vente d'alcool à 23 h, aucune consommation d'alcool après minuit  
(salles louées, lieux de culte, événements festifs, mariages, célébrations professionnelles ou scolaires, BBQ, pique-niques, etc.)

#### Auditoires et audiences dans un lieu public

Maximum de 250 personnes  
Personnes assises, relativement immobiles, parlent peu ou pas, sous supervision de personnel  
(salles de spectacle, théâtres, cinémas, etc.)



Alerte!

#### Montréal

#### Chaudière-Appalaches

#### Capitale-Nationale :

Agglomération de Québec, incluant Saint-Augustin-de-Desmaures, L'Ancienne-Lorette et Wendake, MRC de L'Île-d'Orléans, de la Jacques-Cartier et de la Côte-de-Beaupré

+ Mesures additionnelles applicables à long terme

+ Mesures temporaires

# MESURES EN VIGUEUR

## PALIER 3

### Mesures intermédiaires

Restriction ou arrêt de certaines activités à risque plus élevé

#### Bars, brasseries, tavernes et casinos

Maximum de 6 personnes par table  
Fin de la vente d'alcool devancée à 23 h et fermeture à minuit

#### Restaurants

Maximum de 6 personnes par table  
Fin de la vente d'alcool à 23 h et aucune consommation d'alcool après minuit

#### Commerces

1 personne par ménage recommandée  
Services de livraison et aide des proches privilégiés pour les personnes à risque élevé de complications



Alerte!

#### Montréal Chaudière-Appalaches Capitale-Nationale :

Agglomération de Québec, incluant Saint-Augustin-de-Desmaures, L'Ancienne-Lorette et Wendake, MRC de L'Île-d'Orléans, de la Jacques-Cartier et de la Côte-de-Beaupré

+ Mesures additionnelles applicables à long terme  
+ Mesures temporaires

# MESURES EN VIGUEUR

## PALIER 3

### Mesures intermédiaires

Restriction ou arrêt de certaines activités à risque plus élevé

#### Déplacements interrégionaux

Non recommandés

#### CHSLD

Visites à des fins humanitaires  
Visites des proches aidants apportant une aide significative

#### RPA

Maximum de 6 personnes présentes à la fois dans l'unité locative, incluant le résident



Alerte!

#### Montréal

#### Chaudière-Appalaches

#### Capitale-Nationale :

Agglomération de Québec, incluant Saint-Augustin-de-Desmaures, L'Ancienne-Lorette et Wendake, MRC de L'Île-d'Orléans, de la Jacques-Cartier et de la Côte-de-Beaupré

- + Mesures additionnelles applicables à long terme
- + Mesures temporaires

# APERÇU DU SYSTÈME APPLIQUÉ À LA SITUATION DES DERNIÈRES SEMAINES

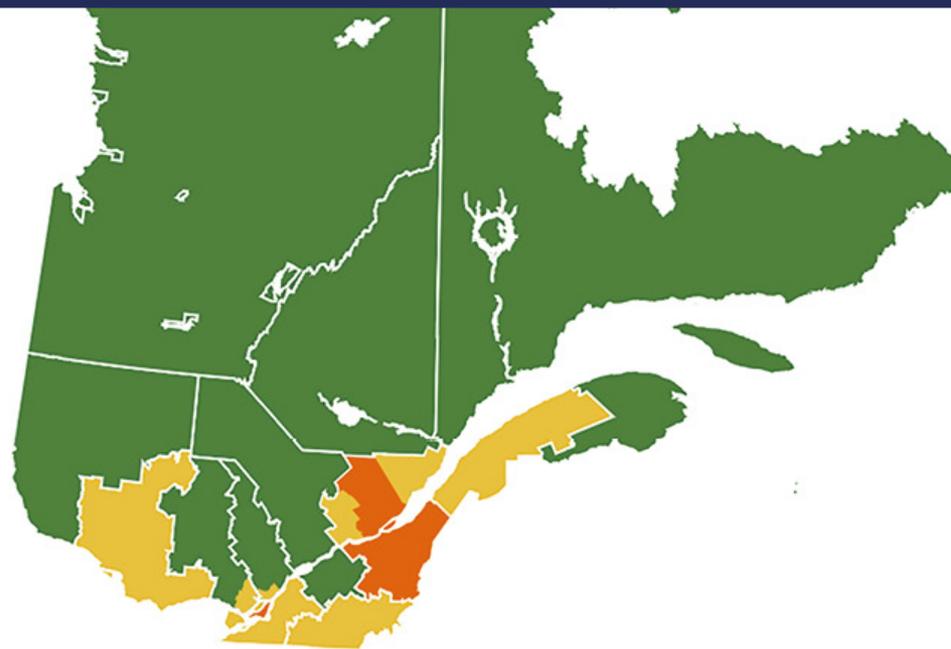
	29 août	5 septembre	12 septembre	19 septembre	
01 - Bas-Saint-Laurent	●	●	●	●	<p><b>Palier 3 - Alerte pour les territoires suivants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Agglomération de Québec incluant Saint-Augustin-de-Desmaures, L'Ancienne-Lorette et Wendake</li> <li>• MRC de la Jacques-Cartier</li> <li>• MRC de la Côte-de-Beaupré</li> <li>• MRC de l'Île-d'Orléans</li> </ul> <hr/> <p><b>Palier 2 - Préalerte pour les territoires suivants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• MRC Les Moulins</li> <li>• MRC L'Assomption</li> </ul> <hr/> <p><b>Palier 2 - Préalerte pour les territoires suivants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• MRC de La Rivière-du-Nord</li> <li>• MRC de Deux-Montagnes</li> <li>• MRC de Mirabel</li> <li>• MRC de Thérèse-De Blainville</li> </ul>
02 - Saguenay-Lac-Saint-Jean	●	●	●	●	
03 - Capitale-Nationale	●	●	●	●	
04 - Mauricie-et-Centre-du-Québec	●	●	●	●	
05 - Estrie	●	●	●	●	
06 - Montréal	●	●	●	●	
07 - Outaouais	●	●	●	●	
08 - Abitibi-Témiscamingue	●	●	●	●	
09 - Côte-Nord	●	●	●	●	
10 - Nord-du-Québec	●	●	●	●	
11 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	●	●	●	●	
12 - Chaudière-Appalaches	●	●	●	●	
13 - Laval	●	●	●	●	
14 - Lanaudière	●	●	●	●	
15 - Laurentides	●	●	●	●	
16 - Montérégie	●	●	●	●	
17 - Nunavik	●	●	●	●	
18 - Terres-Crles-de-la-Bale-James	●	●	●	●	
<b>ENSEMBLE DU QUÉBEC</b>	●	●	●	●	

# CARTE DES PALIERS D'ALERTE

Montréal et environs



Capitale-Nationale et environs





# COVID-19 - LES TESTS

## QUI DOIT PASSER UN TEST?

- Personne avec des symptômes
- Personne ayant eu un contact étroit avec une personne infectée

## LA PRIORISATION DES TESTS :

- est basée sur la meilleure probabilité à trouver des cas
- afin de débiter rapidement les enquêtes et la recherche de contacts
- et, ainsi, contrôler les éclosions.

### Pour savoir si un test est requis :

consulter l'outil d'autoévaluation des symptômes sur [Québec.ca/decisioncovid19](https://quebec.ca/decisioncovid19)